

UNION EUROPEENNE
INTERREG III



PROGRAMME 2000/06
FRANCE-ITALIE (ALPES)

**Programme
INTERREG III A France - Italie (Alpes)**

A L C O T R A
Coopération Transfrontalière Alpes Latines

Evaluation Ex Ante

Octobre 2000



SIM S.p.A - ESA S.a.s. - Team S.r.l.



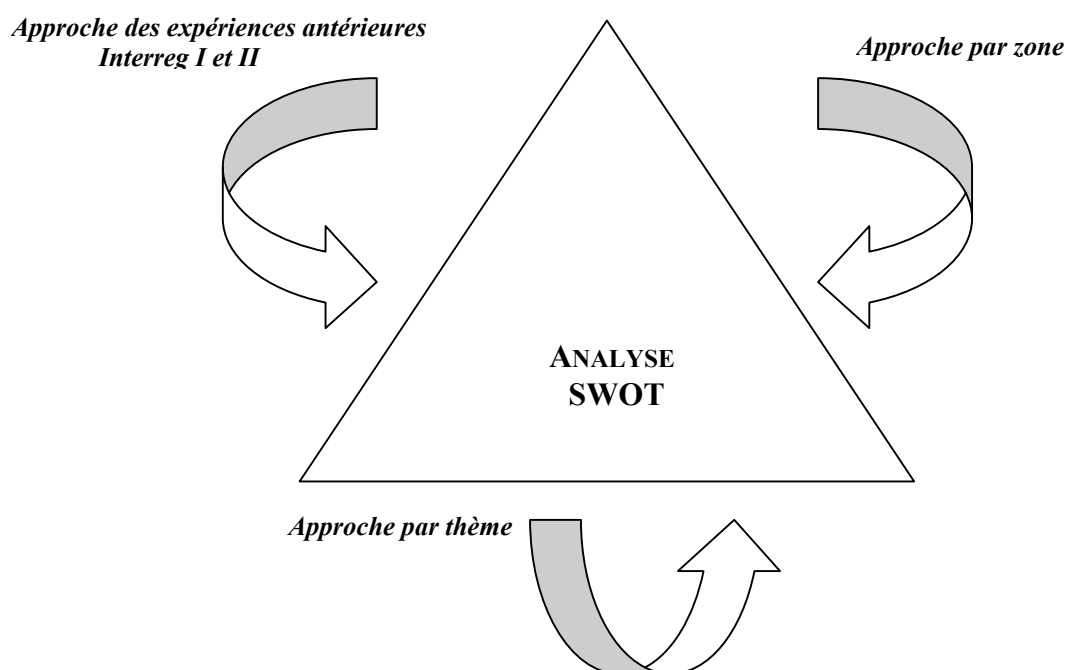
Team Sarl - Paris

5. L'analyse SWOT des différentes zones

5.1 Les critères retenus pour l'analyse SWOT

L'analyse SWOT telle que présentée ci-dessous a été élaborée de manière à proposer une approche synthétique des caractéristiques à la fois des zones considérées ainsi que des expériences issues des programmations antérieures. Par ailleurs, l'analyse SWOT concentre sa démonstration autour des thèmes qui ont été retenus dans la rédaction du programme. Nous pouvons ainsi résumer la dynamique de l'analyse SWOT de la façon suivante:

Tableau 43-Schéma de l'approche dynamique de l'analyse SWOT



Cette approche méthodologique trouve sa concrétisation au travers de cinq tableaux, un commun à l'entière zone transfrontalière, et les quatre autres, relatifs à chacune des zones considérées pour l'analyse ex ante, construits comme indiqués dans le tableau 44.:

Tableau 44 - Matrice de présentation des tableaux servant de support à l'analyse SWOT

FORCES ☐ Présentation des forces de la zone issues des expériences antérieures d'Interreg I et II ☐ Présentation des forces de la zone considérée ☐ Prise en compte des 4 thèmes de travail	FAIBLESSES ☐ Présentation des faiblesses de la zone, issues des expériences antérieures d'Interreg I et II ☐ Présentation des faiblesses de la zone considérée ☐ Prise en compte des 4 thèmes de travail
OPPORTUNITES ☐ Présentation des opportunités de la zone, issues des expériences antérieures d'Interreg I et II ☐ Présentation des opportunités de la zone considérée ☐ Prise en compte des 4 thèmes de travail	MENACES ☐ Présentation des menaces de la zone, issues des expériences antérieures d'Interreg I et II ☐ Présentation des menaces de la zone considérée ☐ Prise en compte des 4 thèmes de travail

Les rubriques de la matrice reprennent les critères de l'analyse SWOT:

- Forces,
- Faiblesses,
- Opportunités,
- Menaces.

Une analyse différenciée pour chacune des zones permet de considérer les spécificités de chacune d'elles, tant au niveau de leurs expériences antérieures au sein d'Interreg I et II, que dans leurs particularités socio-économiques.

Cette perspective s'inscrit dans la démarche initiée par les évaluateurs de prendre en compte les particularités des zones constituées dans le respect de leurs spécificités et dans la possibilité qui leur est offerte d'élaborer des stratégies distinctes.

La définition des zones est à considérer dans un premier temps comme un outil d'aide à la compréhension des exigences, et dans un deuxième temps comme moyen d'évaluation des effets pour une coopération transfrontalière durable et soutenue.

Il est toutefois opportun de rappeler que cette démarche ne constitue pas un frein à une éventuelle coopération entre les zones présentées. En effet, là où il existe des problématiques ou des points communs à plusieurs zones, comme nous le montre le tableau général, ces éléments de continuité peuvent stimuler ou donner lieu à des interventions de dimension plus large, en se raccordant, éventuellement, à des actions prévues dans le cadre du volet b.

5.2 Analyse de la zone transfrontalière

Le tableau 45 rassemble les points forts et les points faibles, ainsi que les menaces et les opportunités des précédentes périodes de programmation qui ont pu émerger au cours des activités préparatoires d'Interreg II, à l'intérieur du territoire transfrontalier.

Tableau 45 - Matrice SWOT pour la zone transfrontalière

FORCES	FAIBLESSES
☐ Le patrimoine culturel qui se trouve le long de l'arc alpin : œuvre d'art, témoignage de culture, édifices, patrimoine naturel, etc. (on trouve en Italie les deux tiers du patrimoine culturel mondial, dont une grande partie se situe entre les montagnes, divisé entre les pays se trouvant sur l'autre versant) ; ☐ La présence des zones protégées, parcs, liens architecturaux, qui peuvent être transformés par des actions communes, en valeur marchande. ☐ L'existence d'une culture traditionnelle de montagne, à fort rapports sociaux, où les femmes, en surmontant les difficultés liées à l'environnement, ont toujours joué un rôle de première importance (les hommes étant souvent absents) tant à l'intérieur de la micro-économie alpine, qu'au niveau de la transmission de la mémoire et de la tradition. ☐ L'existence historique d'accords de collaboration et l'existence de structures de coopération.. ☐ ☐ Interreg I et Interreg II qui ont permis de mener des expériences significatives au niveau de la connaissance réciproque et de l'identification des liens et des opportunités. ☐ La continuité historico-géographique de la Mer Méditerranée au pas du Gran S.Bernardo, dont les sentiers étaient autrefois utilisés pour le passage des pèlerins, des marchands, des soldats. Ces voies de passages reliaient ainsi des centres de vie de part et d'autre de la frontière. ☐ La présence dans la zone de territoires susceptibles de faire l'objet d'initiatives communautaires concernant le développement économique, la protection de l'environnement ou encore le développement rural (objectif 2, Leader) permettant des actions intégrées et de synergie ☐ L'attractivité touristique..	☐ l'éloignement des zones rurales et de montagne des centres de décision et la marginalisation des circuits économiques et sociaux. ☐ La situation des transports qui rend problématique la circulation des marchandises et des personnes, par train ou par route. ☐ L'insuffisance des infrastructures et des services nécessaires à une meilleure coopération et communication. ☐ Les différences au niveau administratif et législatif entre les deux pays. ☐ Les disparités économiques, à l'intérieur d'un même espace national, ou de part et d'autre de la frontière. ☐ Les difficultés à concilier les activités touristiques et l'environnement. ☐ ☐ ☐ La désertification des zones rurales et de montagne. ☐ Les barrières linguistiques. ☐ La carence des voies de communications entre les deux versants (certains cols ne sont praticables qu'en été). ☐ La carence des données statistiques harmonisées entre les deux pays
OPPORTUNITES	MENACES
☐ Recueil de témoignages historiques et culturels ☐ Augmentation et diversification de l'offre touristique ☐ Développement des services aux entreprises et aux commerces ☐ Développement des services de santé ☐ Valorisation des villes moyennes et des bourgs historiques.	☐ Catastrophe écologique ☐ Pollution atmosphérique ☐ Désertification des zones de montagne ☐ Abandon des activités agricoles de montagne.

5.3 Analyse des zones

La première zone comprend, comme l'indique la carte du tableau 2, la région du Val d'Aoste et les départements de la Haute Savoie et de la Savoie.

Cette zone a fait l'objet de nombreuses initiatives dans le cadre des précédents Interreg, favorisée par le bilinguisme de la Valle d'Aoste et par les traditions de collaboration dans beaucoup de zones touché par le programme.

Les points forts et faibles qui caractérisent cette zone sont reportés dans le tableau 46.

Tableau 46 - résumé de l'analyse SWOT relative à la première zone.

FORCES ☐ Bilinguisme de la vallée d'Aoste ☐ Tradition d'expérience et de communication concernant les problèmes liés à l'agriculture ☐ Croissance démographique ☐ Taux de chômage peu élevé ☐ Taux d'activité important dans le tertiaire ☐ Equipement touristique satisfaisant ☐ politique environnementale favorable	FAIBLESSES ☐ Manque de coopération entre les PMI ☐ Fermeture du tunnel du Mont Blanc, principal axe de communication entre les deux versants ☐ Faiblesse du réseau ferroviaire par rapport au réseau routier. ☐
OPPORTUNITES ☐ Collaboration dans le cadre des interventions de secours en montagne ☐ Existence de pôles technologiques pouvant travailler en réseau.	MENACES ☐ Pertes générées par la fermeture du tunnel du Mont Blanc

La deuxième zone qui comprend, depuis peu, la Savoie et le département des Hautes-Alpes, en France et la Province de Turin en Italie, présente des points forts et des points faibles liés au grand axe de communication de Fréjus, et aux potentialités touristiques (sport d'hiver) ; Par ailleurs, les jeux olympiques d'hiver de 2006 représentent à la fois une opportunité et une menace, à gérer avec beaucoup de prudence.

Les principaux points de l'analyse SWOT sont reportés dans le tableau 47.

Tableau 47 - Résumé de l'analyse SWOT relative à la deuxième zone

FORCES ☐ Liens historiques et culturels entre les vallées occitanes ☐ Territoire homogène de moyenne montagne	FAIBLESSES ☐ Enclavement territorial
OPPORTUNITES ☐ Jeux olympiques d'hiver de 2006 ☐ Développement du tourisme rural et culturel ☐ Eligibilité de la zone à l'objectif 2	MENACES

La troisième zone comprend le département des Alpes de Haute-Provence et la Province de Cuneo.

C'est une zone caractérisée par des difficultés de communication et par la faible densité de sa population, principalement du côté français. Toutefois, c'est une région qui dispose d'un riche patrimoine naturel et qui donne des signes de relance depuis quelques années.

Le tableau 48 synthétise les principaux points de l'analyse SWOT, spécifiques à cette zone.

Tableau 48 - Résumé de l'analyse SWOT spécifique à la troisième zone

FORCES ☐ Patrimoine historique et culturel commun dans les vallées occitanes ☐ Faible taux de chômage	FAIBLESSES ☐ Communication avec l'Italie ☐ Faible armature urbaine ☐ Enclavements territoriaux
OPPORTUNITES ☐ Valorisation des cultures biologiques ☐ Projets dans la filière agricole et agroalimentaire ☐ Développement du tourisme rural et culturel	MENACES

La quatrième zone comprend le département des Alpes-Maritimes et la Province de Cuneo et d'Imperia. Cette partie de la frontière est caractérisée par un ensemble de points forts et de points faibles propres à l'environnement alpin et d'autres relatifs au littoral.

Le tableau relatif à l'analyse SWOT est le suivant :

Tableau 49 - Résumé de l'analyse SWOT relatif à la quatrième zone

FORCES ☐ Espaces de haute technologie ☐ Présence de filières agricoles	FAIBLESSES ☐ Littoral concerné par le trafic pétrolier ☐ Liens ferroviaires inadaptés ☐ Manque de voies de communication maritime ☐ Forte densité démographique sur les côtes
OPPORTUNITES ☐ Valorisation du patrimoine maritime ☐ Exploitation du potentiel touristique de l'arc alpin afin de créer des synergies sur la côte ☐ Amélioration de l'offre touristique avec services au personne âgées ☐ Projets dans le cadre de la filière agricole ☐ Relance des voies de communication secondaires réalisation d'un schéma de planification transfrontalière (Conseil général, Province d'Imperia, Province Cuneo)	MENACES ☐ Pollution atmosphérique ☐ Erosion des côtes ☐ Augmentation de la sécheresse ☐ Evolution des surfaces incendiées ☐ Aggravation des disparités sociales

6. Les secteurs d'intervention

6.1 La spécificité des secteurs prioritaires

Depuis les rencontres préparatoires de Cogne, en juillet et septembre 1999, des thématiques jugées prioritaires ont été avancées dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle initiative communautaire Interreg III.

Au cours de la commission mixte d'Aoste du 29 octobre 1999, ces thématiques ont été reprises et structurées autour de quatre priorités devant faire l'objet d'un travail de recherche, d'approfondissement, d'enquêtes de type « bottom up », conjointement avec les représentants des parties intéressées de la zone transfrontalière : administrations, collectivités locales, acteurs économiques...

Les quatre thèmes correspondant, pour certains d'entre eux, à des groupes de travail, concernent : le territoire, l'économie, le travail, la société.

Le Comité de rédaction, au cours des rencontres de Gênes des 19 et 20 avril et de Briançon des 17 et 18 mai 2000, a confirmé l'intérêt de ces thèmes et leur prise en compte dans l'élaboration du futur programme. Parmi les documents de synthèse produits par les groupes de travail autour de ces thèmes, seules les parties nécessaires à l'évaluation ont été reprises.

L'identification des zones prioritaires d'intervention a été effectuée en vertu des orientations prises lors de la rencontre de Courmayeur du 5 et 7 juin 2000. Les objectifs spécifiques de chaque thème seront repris pour les quatre principales zones d'intervention prioritaires précitées, et présentés dans les tableaux descriptifs des lignes stratégiques (tabl. 52-60).

Les points forts et les points faibles ainsi que les menaces et les opportunités mis en évidence par les groupes de travail, ont été décrits dans l'analyse SWOT du chapitre précédent. Ces informations ont par ailleurs servis à la définition des lignes d'intervention à privilégier, au choix des objectifs à adopter et aux priorités à fixer. Ces indications ont été synthétisées à partir du tableau « problèmes-potentialités » et lignes d'action, proposé dans le « Document de travail n° 6 – 5 mai 2000 » de la Commission.

Le tableau 50 reprend les principaux problèmes (points faibles/menaces) et les forces (points forts/opportunités) de la zone éligible et ceux spécifiques aux quatre zones voisines en les intégrant aux lignes d'actions possibles dans le cadre de la sphère d'intervention des fonds structurels.

La classification des secteurs d'intervention indiquée dans le tableau reprend celle de la Commission (voir document méthodologique n°3-annexe 1) et le tableau 51 met en évidence les catégories et les sous-catégories qui paraissent, sur la base des indications émises, en grande partie exploitables.

Tableau 50-Cadre d’ensemble des lignes d’action émanant de l’analyse des faiblesses et des potentialités de la zone transfrontalière

Secteurs	11-12 Agric	13 Dév.rur	16 PME	17 Touris	18 RDTI	21 Emploi	22 Inté soc	23 Edu for	24-25 NTIC Eg	31 Transp	32 Inform	33 Energie	34 Environ	36 Soc san
Ensemble de la zone														
Faiblesses														
Désertification des zones de montagne	☐	☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐			☐
Manque d'intégration linguistique						☐		☐	☐	☐	☐			☐
Manque de voies de communication						☐			☐	☐	☐			☐
Catastrophe écologique	☐	☐			☐							☐	☐	
Pollution atmosphérique			☐		☐			☐		☐		☐	☐	
Abandon des pratiques agricoles dans les zones de montagne	☐	☐			☐	☐			☐			☐	☐	
Manque de données statistiques homogènes					☐							☐		
Zone 1														
Manque de communication entre les pme			☐	☐	☐	☐			☐	☐	☐			
Fermeture du tunnel du Mont Blanc			☐	☐						☐	☐			
Précarité du système ferroviaire										☐	☐			
Prolongement de la fermeture du tunnel			☐	☐						☐	☐			
Zone 2														
Enclavement territorial		☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Dégradation environnementale due aux infrastructures touristiques et sportives		☐									☐			
Zone 3														
Manque de communication entre les vallées										☐	☐			
Faible tissu urbain										☐	☐			☐
Enclavement territorial		☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐			
Zone 4														
Trafic maritime intense et polluant					☐					☐			☐	
Voies de communication ferroviaires inadaptées							☐			☐	☐			
Manque de voies maritimes										☐				
Importante densité démographique sur les côtes										☐			☐	
Erosion des côtes										☐			☐	
Augmentation de la sécheresse et des surfaces incendiées	☐				☐						☐		☐	☐
Catastrophes hydrogéologiques et environnementales	☐	☐			☐			☐					☐	☐

Tableau 50 (suite)

Secteurs		11-12 Agric	13 Dév.rur	16 PME	17 Touris	18 RDTI	21 Emploi	22 Inté soc	23 Edu for	24-25 NTIC Eg	31 Transp	32 Inform	33 Energie	34 Environ	36 Soc san
Ensemble de la zone		Forces													
Présence d'un patrimoine culturel le long de l'arc alpin															
Parcs et zones protégées															
Culture traditionnelle de montagne avec un rôle important des femmes															
Existence de collaboration et de structures de coopération															
Expériences significatives d'Interreg I et II															
Patrimoine historique et géographique commun															
Actions intégrées et synergie avec d'autres programmes communautaires															
Attrait touristique															
Recueil de témoignages historiques et culturels															
Amplification et diversification de l'offre touristique															
Développement des services aux entreprises et aux commerces															
Développement des services dans le domaine sanitaire															
Valorisation des villes moyennes et des bourgs historiques.															
Relance des ressources énergétiques renouvelables															
Collaboration entre pôles universitaires et technologiques															
Zone 1															
Bilinguisme de la vallée d'Aoste															
Tradition d'échange d'expérience et de communication dans le domaine agricole															
Croissance démographique															
Faible taux de chômage															
Taux d'activité important dans le tertiaire															
Equipement touristique satisfaisant															
Politique environnementale favorable															
Collaboration dans le cadre des interventions de secours en montagne															
Existence de pôles technologiques pouvant travailler en réseau.															

Tableau 50 (suite)

Secteurs		11-12 Agric	13 Dév.rur	16 PME	17 Touris	18 RDTI	21 Emploi	22 Inté soc	23 Edu for	24-25 NTIC Eg	31 Transp	32 Inform	33 Energie	34 Environ	36 Soc san
Zone 2 forces															
Liens historiques et culturels entre les vallées occitanes			☐	☐	☐			☐	☐			☐	☐	☐	
Territoire homogène de moyenne montagne			☐		☐			☐			☐	☐	☐	☐	
Jeux olympiques d'hiver de 2006			☐		☐		☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐
Développement du tourisme rural et culturel			☐		☐										
Eligibilité de la zone à l'objectif 2			☐	☐	☐	☐	☐		☐	☐	☐	☐	☐	☐	
Zone 3															
Patrimoine historique et culturel commun dans les vallées occitanes			☐	☐	☐			☐	☐			☐	☐	☐	
Faible taux de chômage								☐	☐			☐	☐	☐	
Valorisation des cultures biologiques		☐				☐							☐	☐	
Projets dans la filière agricole et agro-alimentaire		☐		☐	☐	☐							☐	☐	
Développement du tourisme rural et culturel			☐		☐								☐	☐	
Zone 4															
Espaces de haute technologie		☐				☐	☐		☐	☐		☐	☐	☐	
Présence de filières agricoles						☐							☐	☐	
Valorisation du patrimoine marin						☐		☐			☐	☐	☐	☐	☐
Exploitation du potentiel touristique de l'arc alpin dans le respect écologique de la côte			☐		☐						☐	☐		☐	☐
Amélioration de l'offre touristique avec services aux personnes âgées					☐			☐	☐						
Projets dans le cadre de la filière agricole		☐		☐	☐	☐							☐	☐	
Relance des voies de communication secondaires			☐		☐		☐	☐			☐			☐	
Réalisation d'un schéma de planification transfrontalier (Conseil général, Province d'Imperia, Province Cuneo)			☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐	☐	☐	

Légende :

11/12	Agriculture et sylviculture	23	Développement de l'éducation et de la formation professionnelle
13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales	24/25	Flexibilité du travail, NTIC, égalité des chances
16	Aides aux PME et à l'artisanat	31	Transport
17	Tourisme	32	Télécommunication et société de l'information
18	Recherche, développement technologique et innovation (RDTI)	33	Energie
21	Politique de l'emploi	34	Environnement
22	Intégration sociale	36	Infrastructures sanitaires et sociales

A partir de l'analyse des tableaux précédents et en particulier du tableau 50 (dont les informations ne sont pas définitives car l'impact des lignes d'intervention relatif aux forces et faiblesses de la zone transfrontalière n'a pas encore été mesuré) fait ressortir les actions à privilégier. Il s'agit : **de l'environnement, du tourisme et du développement rural**. Ces actions se trouvent être d'avantage liées à des problématiques locales et leurs impacts présenteront des synergies plus conséquentes avec les forces endogènes.

Les interventions liées à **la recherche** et à **l'innovation** présentent également des intérêts stratégiques non négligeables (tant au sein de l'entreprise qu'auprès des centres de recherche spécialisés). Ces interventions concernent l'intégration des systèmes de **transport** et notamment ceux qui utilisent les **NTIC** afin de surmonter les difficultés géographiques de la région.

Tableau 51 - secteur d'intervention du programme Interreg

11	Agriculture :
112	Installation des jeunes agriculteurs
113	Formation professionnelle spécifique à l'agriculture
114	Amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles
12	Sylviculture :
123	Amélioration et rationalisation des récoltes, de la transformation et de la commercialisation des produits sylvicoles
124	Promozione di nuovi sbocchi per operatori forestali
125	Aides à la production liées aux activités sylvicoles endommagées par les catastrophes naturelles et introduction de moyens de prévention.
13	Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales :
1303	Introduction de services de substitution et d'assistance à la gestion des entreprises agricoles,
1304	Commercialisation de produits agricoles de qualité,
1305	Services minimums pour l'économie et la population rurale,
1306	Rénovation et développement de villages : protection et conservation du patrimoine rural,
1307	Diversification des activités agricoles dans le but de créer des revenus complémentaires,
1308	Gestion des ressources hydrauliques pour l'agriculture,
1309	Développement et amélioration des infrastructures en faveur du développement agricole,
1310	Incitation du tourisme et de l'artisanat liés aux activités agricoles,
1311	Protection de l'environnement dans le cadre de la conservation du territoire, des forêts, des chemins et des animaux
1312	Aide à la production agricole affaiblie par les catastrophes naturelles et mise en place de moyens de prévention adéquats.
14	Pêche :
143	Transformation, commercialisation et promotion des produits de la pêche,
144	Protection des zones côtières,

- 16 Aides aux PME et au secteur de l'artisanat :**
- 162 Technologies respectueuses de l'environnement à consommation d'énergie réduite,
 - 163 Investissement en capital humain (informations, plans d'entreprises, conseil, marketing, gestion, montage de projets, ouverture à l'international, exportation, gestion de l'environnement, acquisition de technologies),
 - 164 Services communs pour les entreprises (parcs d'activités, pépinières d'entreprises, animations, services promotionnels, création de réseaux d'entreprises, conférences, foires commerciales),
 - 165 Ingénierie financière,
 - 167 Formation professionnelle.
- 16 Tourisme :**
- 171 investissements matériels (centres d'information, structure pour la location, l'accueil et la restauration, équipements),
 - 172 investissements immatériels (services touristiques, activités sportives, culturelles et de loisir)
 - 173 services communs aux entreprises du secteur touristique (y compris les actions promotionnelles, réseaux d'entreprises, conférences et foires commerciales)
 - 174 formation professionnelle.
- 17 Recherche, développement technologique et innovation (RDTI) :**
- 181 projets de recherches auprès des universités et des instituts de recherches,
 - 182 innovation et transfert de technologie, réalisation de réseaux et collaboration entre les entreprises et les instituts,
 - 183 infrastructures de RDTI.
- 21 Politique de l'emploi**
- 22 Intégration sociale**
- 23 Développement de l'éducation et de la formation professionnelle (personnes, entreprises)**
- 24 Adaptabilité, activités entrepreneuriales, innovation, nouvelles technologies de l'information et de la communication**
- 25 Actions pour femmes sur le marché du travail.**
- 31 Infrastructures des transports :**
- 311 Ferroviaire
 - 312 Routier
 - 317 transports urbains
 - 318 Transports multimodaux
 - 319 systèmes de transports intelligents
- 32 Infrastructures des communications et société de l'information :**
- 321 infrastructures de base,
 - 322 technologies de l'information et de la communication
 - 323 services et applications pour la population (santé, service public, éducation),
 - 324 services et applications pour les PME (commerce électronique, éducation et formation, mise en réseau...)
- 33 Infrastructures dans le domaine des énergies (production et distribution) :**
- 332 sources d'énergie renouvelable (solaire, éolienne, hydroélectrique, biomasse)
 - 333 efficacité énergétique, cogénération, maîtrise de l'énergie

34 Infrastructures environnementales (eau comprise) :

- 341 air
- 342 bruit
- 343 Déchets urbains et industriels
- 344 eau potable (captage, stockage, traitement, distribution)
- 345 eaux usées, épuration

35 Infrastructures sociales et de santé publique

41 Assistance technique et actions innovatrices :

- 411 préparation, mise en œuvre, suivi,
 - 412 évaluation,
 - 413 études,
 - 414 actions innovatrices.
 - 415 Information aux acteurs et citoyens
-